

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

**Séance du 07 Novembre 2023**

Délibération n°2023-MAIRIE-049

**L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de Novembre à 18h45** le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

**Présents :** ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, PRATLONG Maxime, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela, VOLPELLIERE Stéphanie

**Procurations :** aucune

**Absents :** BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, DURET Laëtitia, RAMON Guillaume,

Mme SAUVAIRE Manuela a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET CŒUR DE VILLAGE – ANNULE ET REMPLACE  
DELIBERATION 2023-MAIRIE-041 DU 18 SEPTEMBRE 2023**

Nb de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 11

Convocation le : 27/10/2023
--------------------------------

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet cœur de village et rappelle la réunion publique qui a eu lieu à ce sujet le jeudi 7 septembre 2023.

La transition écologique est lancée et nous le vivons en direct en cette période de changement climatique. Le moment est venu de réintroduire de la biodiversité sur nos sols minéralisés au fil du temps, c'est l'objectif de notre projet "cœur de village", sur lequel nous avons beaucoup travaillé, particulièrement au regard des solutions techniques à adopter. Ce projet va désimperméabiliser les sols et végétaliser les espaces les plus sensibles aux îlots de chaleur et à la pollution de l'air. Il s'inscrit totalement dans le cadre de la transition écologique et permettra par ailleurs de valoriser le patrimoine du centre historique.

Les aménagements du projet auront pour but :

- De réduire le stationnement et créer des véritables espaces publics,
- D'aménager des cheminements piétons,
- De créer des trottoirs sécurisés,
- De supprimer les stationnements anarchiques,
- De rendre aux piétons et aux modes de déplacements doux leurs place dans le village.
- De réduire la pollution de l'air afin de lutter contre le réchauffement climatique,
- De recréer des lieux de rencontre entre les habitants et le cœur du village,
- Désimperméabiliser les sols et végétaliser nos espaces
- Lutter contre les îlots de chaleurs urbains en créant des îlots de fraîcheur
- Valoriser l'architecture et l'urbanisme, patrimoine de la commune.

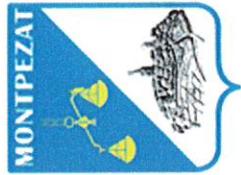
Des subventions et participations financières vont être demandées auprès de l'Etat, de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, et du Département du Gard dans le cadre du contrat Territorial

Le montant total du projet sera mis aux budgets 2024 et 2025 s'élève à :

#### DEPENSES

TYPE DE DEPENSES	MONTANT HT en €
Montant total travaux	974 477,42€
Montant total Maîtrise d'œuvre + géo détection + DIAG HAP + SPS	68 000,00€
TOTAL	1 042 477,42€

Accusé de réception en préfecture  
000-10001829-2023-MAIRIE-049-AI  
Date de télétransmission : 10/11/2023  
Date de réception préfecture : 10/11/2023



Montant des travaux HT

### Financeurs :

	DÉPARTEMENT CONTRAT TERRITORIAL -	RÉGION	MAIRIE
% du financement :	40%  29%	8%  22%	
<u>Montant total des travaux HT</u>	974 477,42 €	389 790,97 €	286 529,01 €
<u>Montant total des travaux TTC</u>	1 169 372,90 €		218 157,44 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver le projet présenté qui sera mis aux budgets 2024 et 2025,
- D'approuver le plan de financement proposé et autoriser Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention des financements mentionnés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**VOTE : Adopté par les membres présents et représentés : 10 voix pour / 1 abstention (M PRATLONG Maxime).**

Pour copie conforme

le Maire



Accusé de réception en préfecture  
030-213001829-20231110-2023-MAIRIE-049-AI  
Date de télétransmission : 10/11/2023  
Date de réception préfecture : 10/11/2023